

N° 2022-078

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION « LES ATELIERS
PEDAGOGIQUES »**

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

dont pouvoir : 3

Le Président explique que dans le cadre de la réforme 2022 relatif à la direction des établissements d'accueil de jeunes enfants, il est impératif que la directrice de la crèche suive une formation sur la conception des documents et sur les procédures désormais obligatoires.

Il suggère donc de signer une convention avec Les Ateliers Pédagogiques qui propose une prestation de 475 € pour 2 jours de formation.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'absentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité pour la **direction des établissements d'accueil de jeunes enfants** de suivre les nouvelles procédures réglementaires relatives à la

APPROUVE le projet de convention présenté par Les ateliers pédagogiques, lequel fixe un coût de formation de 475 €,

AUTORISE le Président à signer ladite convention de formation,

DIT que les crédits nécessaires au coût de formation sont inscrits au B.P. 2022.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENITAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX